



RÈGLEMENT Outdoor Crussol Raid 2024

I. L'événement.

Le Outdoor crussol Raid 2024 est organisé par l'association Outdoor dont le siège social est : 45 rue de la République, Espace Mialan, 07130 Saint-Péray

II. Les épreuves

Le Outdoor crussol Raid 2024 propose 4 épreuves :

Outdoor crussol Raid 2024 Familles Découverte :

Le raid se court par équipes de 2 ou 3. Un enfant de – de 12 ans obligatoirement avec 1 adulte minimum. Possible pour 2 jeunes sans adultes à partir de benjamin.

L'épreuve est chronométrée. Une seule puce de chronométrage par équipe.

Activités : VTT , course d'orientation facile, Rolliers ou Trotin' & Run*, Tir laser

Environ 1h45 pour les premiers à 3h pour les derniers

* 1 en trottinette et 1 en course à pied. 2 km, vous changez quand vous voulez.

20€ par équipier

Outdoor crussol Raid 2024 Sportif

Le raid se court par équipes de 2

Support du championnat régional jeunes AURA

Catégories benjamins, minimes, cadets, juniors. Femmes, Mixtes et Hommes. À ce titre, des titres de champions régionaux seront décernés dans chacune de ces 12 catégories

L'épreuve est chronométrée. Une seule puce de chronométrage par équipe.

Raid sportif / Tarif : 25€ par équipier

Hors championnat régional : soit 2 adultes, soit 1 adulte + 1 jeune à partir de cadets, soit 2 cadets et +



Benjamins : championnat régional

section 1	CO	3	220
section 2	VTT balisé	2,8	280
section 3	Rappels	0,3	50
section 3	VTT O'	5,5	0
section 4	Rollers ou Run & Trotin'	2	0
section 5	VTT balisé	1,6	50
section 6	Tir laser	0	0
TOTAL		15,2	600

De 2h à 4h30

Minimes : championnat régional

section 1	CO ordre imposé	3	220
section 2	VTT O	10	370
section 3	CO ordre imposé	2,5	208
section 4	VTT O	7,8	100
section 5	Rollers	2	0
section 6	VTT balisé	1,6	50
section 7	Tir laser	0	0
section 8	Rappels	0,3	50
TOTAL		27,2	1000

De 2h20 à 5h



Cadets : championnat régional et raids adultes

section 1	CO ordre imposé	4	300
section 2	VTT O	10	370
section 3	CO ordre imposé	3	208
section 4	VTT O'	11	300
section 5	Rollers	2	0
section 6	VTT balisé	1,6	50
section 7	Tir laser	0	0
section 8	Rappels	0,3	50
TOTAL		32	1280



Outdoor crussol Raid 2024 Aventure :

Le raid se court par équipes de 2

L'épreuve est chronométrée. Une puce de chronométrage par équipe.

Toutes catégories à partir de juniors inclus

section 1	CO ordre imposé
section 2	VTT O'
section 3	CO ordre imposé
section 4	VTT O'
section 5	Rappel
section 6	VTT O'
section 7	CO ordre imposé
section 8	Tir laser

Outdoor crussol Raid 2024 Aventure + Canyon

Le raid se court par équipes de 2

L'épreuve est chronométrée. Une puce de chronométrage par équipe.

Ouvert uniquement aux concurrents majeurs

Être autonome sur les manipulations de cordes suivantes : se vacher sur une main courante puis installer son descendeur et faire un rappel.

section 1	CO ordre imposé
section 2	VTT O'
section 3	Canyon
section 4	Trail O'



section 5	VTT O'
section 6	CO ordre imposé
section 7	VTT O'
section 8	CO ordre imposé
section 9	Tir laser

De 6h à 10h (avec portes horaires)



Conditions de participation.

Le raid est ouvert à toutes, licenciées et non licenciées, aux conditions définies ci-dessous.

Toutes les épreuves comprennent du VTT orientation, de la course d'orientation et ou du trail, du tir laser et une épreuve de corde. Le parcours aventure + Canyon comprend du canyoning.

L'utilisation de VTT à assistance électrique est autorisée uniquement sur le raid découverte pour des adultes et l'équipe sera hors classement.

L'ensemble des règles sanitaires qui seront mises en place conformément au protocole sanitaire en vigueur au moment de l'épreuve devront être respectées dans leur intégralité.

Les concurrents devront fournir :

Soit la licence compétition FFTRI

Soit compléter le questionnaire en ligne sur le site d'inscription en ligne

Pour les non licenciés FFTRI, s'acquitter d'un pass compétition de 5€ pour les formats <M soit tous sauf aventure + et d'un pass à 8€ pour le Outdoor crussol Raid 2024 Aventure + Canyon

Ce pass donne un droit d'accès à cette compétition organisée sous l'égide de la Fédération et inclut une assurance en RC (Responsabilité Civile) individuelle. Attention, ce pass compétition n'est pas une assurance individuelle accident journée.

Inscriptions

Obligatoirement en ligne sur : <https://inscriptions-teve.fr/outdoor-crussol-raid-2024>

En cas de problèmes avec certains documents nécessaires à la finalisation du dossier, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : stephanie.taupenas07@gmail.com



III Tarifs

Outdoor crussol Raid 2024 Familles Découverte : 25€ par équipier

Outdoor crussol Raid 2024 Sportif : soit 25€ par équipier

Outdoor crussol Raid 2024 Aventure : 35€ par équipier

Outdoor crussol Raid 2024 Aventure + Canyon : 45€ par équipier, hors location éventuelle de combinaisons.

Hors pass compétition 5€ pour tous les parcours sauf Aventure + et 8€ Aventure +

L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Celui-ci pourra être complété lors du briefing d'avant course en cas d'événement exceptionnel ou d'imprévu.

Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. **Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance "individuelle accident" ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.**

IV. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer à partir du samedi 16h-19h au Château de Beauregard à Saint-Péray et/ou le dimanche à partir de 6h au même endroit (sauf parcours aventure et aventure canyon récupération obligatoire le samedi).

La plaque de course est à mettre sur le cintre du vélo. Le dossard sera épinglé sur le devant pendant toute la durée du parcours et devra être visible.

Le système de chronométrage sera à utiliser selon les préconisations d'usages mentionnées sur le road book. Système de puce sport ident. (128 temps pour les parcours aventure) personnel ou fourni par l'organisation en échange d'une caution de 50€ : chèque à établir à l'ordre de OUTDOOR.

V. Parcours

La progression des équipiers pendant la course doit se faire à vue, et en tout état de cause, à une distance maximum de 50 mètres l'un de l'autre. L'organisation pénalisera en temps toute équipe qui ne respecte pas cette règle. L'infraction pourra être constatée et signalée au directeur de course par les bénévoles et staff de l'organisation.



Les concurrents devront impérativement passer par la ligne d'arrivée pour être classés. La mesure du temps s'effectue sur l'arrivée du deuxième équipier

- Balisage et tracés.

Vous n'êtes pas prioritaires aux traversées de route. C'est le respect strict du code de la route qui s'applique.

Le tracé pourra être modifié à tout instant, si l'organisation juge que certaines conditions météorologiques ou autres viennent contrarier le parcours initial.

Toute modification sera signalée lors d'un briefing si le fait se produit juste avant la course

VI - Respect de l'environnement

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles seront à votre disposition sur les ravitaillements, et sur l'aire d'arrivée.

Il est formellement interdit de couper à travers champs. Si vous endommagez des cultures, vous serez non seulement disqualifiés mais l'organisation se réserve le droit d'engager des poursuites à votre encontre. Le raid emprunte des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage. La pérennité du raid dépend de votre comportement.

VII - Portes horaires

L'organisation indique des portes horaires au-delà desquelles toute équipe se présentant à cette barrière devra emprunter un itinéraire bis plus rapide pour rejoindre la section suivante ou l'arrivée. L'équipe aura alors des pénalités liées aux postes manquants, la classant nécessairement après les équipes ayant réalisé tout le parcours. Les horaires de ces portes horaires et les pénalités des postes sont donnés dans le Roadbook. Sur les deux parcours aventure, des balises optionnelles sont proposées. Seules les meilleures équipes pourront prendre ces balises optionnelles et passer les portes horaires ;

VIII - Abandons

En cas d'abandon - hors évacuation médicale durant la course - il est impératif de venir signaler à l'arrivée votre abandon.

Le non-respect de ce point de règlement entraînera une facturation de 50€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L'état peut aussi engager directement des poursuites à votre encontre.



IX. Classements

Le classement est établi en fonction du meilleur temps avec l'affectation des pénalités pour balises manquantes.

X. Matériel obligatoire

Par équipes :

- 1 boussole
- 1 porte carte VTT
- 1 téléphone en état de marche
- 1 doigt SI 128 temps (perso ou loué à l'organisation 3€)
- Benjamins et famille-découvertes : 1 trottinette par équipe

Individuel :

- 1 VTT
- Eau (1L minimum au départ du raid), aliments énergétiques
- 1 sifflet
- 1 sac à dos pouvant contenir l'ensemble du matériel pendant toute la course
- 1 couverture de survie
- 1 veste (type Gore Tex)
- 1 casque homologué VTT (norme CE)
- Minimes, cadets : rollers
- Parcours concernés par les rappels : matériel fourni par l'organisation
- Parcours aventure et aventure. Canyon : lampe frontale

Aventure + : Spécifique Canyon : Combinaisons néoprène haut et bas ou intégrale, minimum 5 mm. Casque montagne. Baudrier, longe double avec mousquetons autobloquants. 1 descendeur en 8 ou idéalement anti tête d'alouette. 1 bidon étanche ou sac étanche par équipe pour mettre le matériel obligatoire. 1 grand sac pouvant contenir toutes vos affaires de canyon. Il sera amené au départ du Canyon. Vous portez dans le canyon ce sac, puis vous remettez vos affaires de canyon à la fin dans ce sac et l'organisation vous le ramène à l'arrivée. Conseillé : jupe de protection du baudrier), chaussures adaptées à la pratique du canyon.

2 jours avant, vous recevrez par mail (newsletter) la confirmation du matériel obligatoire à avoir en permanence en course

Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : plaque VTT, bracelets, dispositif de chronométrage

XI- Parc VTT

L'accès au parc VTT est strictement réservé aux concurrentes du raid.

Le dossard est obligatoire pour sortir son VTT du parc. En cas de perte du dossard, le concurrent devra présenter une pièce d'identité



XII - Ravitaillement / restauration

Un repas fin de course sera servi à chaque coureur.
Les coureurs seront en semi-autonomie sur la course (1 ravitaillement)

XIII – Sécurité

Les concurrents se doivent assistance en cas d'accident. Le numéro européen de déclenchement des secours à partir d'un téléphone mobile est le 112. Les numéros de la direction de course et de coordination des secours seront communiqués sur le raid-book.

XIV- Politique d'annulation / remboursement

Le participant ne peut en aucun cas revendre ou céder à titre gracieux à un tiers son dossard.

Toute inscription est ferme et définitive et implique l'acceptation intégrale du règlement.

Assurance annulation = remboursement quel que soit le motif

Nous vous invitons fortement à souscrire l'assurance annulation proposée en option sur le site d'inscription assurance annulation. **Sans assurance annulation, aucun remboursement pour annulation de votre fait.**

Annulation du fait de l'organisation

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage..)

Les concurrents seront remboursés du montant de l'inscription – 15€ forfaitaires pour frais d'organisation et dossiers si l'épreuve devait être annulée du fait d'une décision préfectorale type pandémie ou autre.

XV - Droit à l'image

En participant au raid, les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du raid, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

L'inscription au raid implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.



XVI - Litiges et réclamations

Durant l'épreuve le référent est le directeur de course. Toute réclamation liée à un fait de course (pénalité, contestation) doit être transmise par écrit à la direction de course (via l'équipe de chronométrage d'arrivée). Un jury composé du directeur de course, d'un représentant de l'association Outdoor et d'un concurrent tiré au sort se réunira pour statuer sur la réclamation.

En cochant la case du formulaire d'inscription, vous signez et acceptez automatiquement le règlement de l'épreuve.

Concernant l'organisation générale, en dehors du jour de la course, toute demande peut être adressée par mail à stephanie.taupenas07@gmail.com ou par voie postale à Association Outdoor 45 rue de la République 07130 Saint-Péray

Fait à Saint-Péray, le 21/12/2023